

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS 2018



Sommaire

1 - Communiqué de presse	3
2 – L'évaluation des programmes européens 2014-2020 : mode d'emploi	5
3 -L'évaluation des programmes : quoi de neuf ?	6
4 - Qu'est ce que le cadre de performance ?	8
5 - L'état d'avancement des programmes européens	9

1- Communiqué de presse

Le Comité de Suivi des fonds européens aura lieu en Guyane du 26 au 30 novembre 2018. Organisé sur cinq jours, les participants pourront constater les réalisations effectuées suite aux projets financés dans le cadre des différents programmes européens.

Coprésidé par le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) et le Préfet, ce Comité de Suivi se compose notamment de membres de la commission européenne, des ministères concernés, d'autorités locales et publiques, des partenaires économiques et sociaux, ainsi que des organismes de la société civile.

Durant ces journées, les réunions techniques et les visites « terrain » relatives à des opérations financées par l'Union européenne se dérouleront dans les communes de Cayenne, Kourou, Iracoubo, Mana, Saint-Laurent du Maroni.

Elles se clôtureront par une **assemblée plénière vendredi 30 novembre à la CTG**. Différents points sont à l'ordre du jour notamment l'état d'avancement des programmes européens, le cadre de performance, la modification du Programme de Développement Rural de la Guyane et les fonds européens après 2020.

Les temps forts : visites de projets financés

Mardi 27 novembre : **Saint-Laurent du Maroni**

9h – 10h Institut de formation de Saint-Laurent (Projet PREFOB porté par la CTG et financé par le FSE*)-

10h30- 12h30 RSMA (Projet financé par le FSE) à Saint-Laurent

15h- 17h Manifact -Technilab (Projet financé par le FEDER*)- Camp de la transportation.

Les temps forts : visites de projets financés (suite) :

Mercredi 28 novembre : **Mana - Iracoubo**

8h – 10h30 Arrivée à 8h30 sur site. Projets agricoles : modernisation exploitation (Projet financé par le FEADER*-Dotation Jeunes Agriculteurs)- Mise en place d'un atelier de transformation de la vanille verte de Guyane – Benoit RIOU

10h30 – 17h30 Arrivée à 12h sur site - Dessertes forestières sur le massif de COUNAMAMA (Iracoubo).

Jeudi 29 novembre : **Kourou**

14h – 17h SAS FMP : arboriculture élevage de caprins

MARCHEWSKA : arboriculture (bananes, pommes rosas, ananas..) à Wayabo
(Projets financés par le FEADER)

14h30-16h30 **Cayenne**

Boréal Innovation (Projet financé par le FSE)

FSE : Fonds Social Européen

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Se basant sur l'expérience acquise dans les précédentes périodes de programmation, les programmes européens de la période 2014-2020 sont orientés vers **la recherche de résultats dans les domaines soutenus par les FESI**. Dorénavant, la mise en œuvre des programmes ne repose plus uniquement sur la dépense des crédits européens, mais également sur les réalisations et les résultats que chaque programme s'est engagé à atteindre avec les FESI.

Dans cette optique, le suivi des programmes repose à la fois sur leur suivi financier, mais aussi sur le suivi des progrès accomplis au regard des enjeux identifiés en début de programmation. **La performance** est analysée au regard des objectifs de réalisation fixés dans les programmes.

Pour permettre de vérifier l'atteinte de ces objectifs, des **indicateurs** sont requis pour chaque programme. Ces indicateurs vont objectiver le changement attendu par l'intervention des fonds. Ces **indicateurs constituent le socle pour le suivi de la mise en œuvre des programmes ainsi que pour leur évaluation**.

A ce jour en novembre 2018, s'agissant de la **recherche, de l'innovation et du développement économique** plus de 50 M€ de FEDER sont programmés. Cependant, la CTG reste dans l'attente de la transmission des dépenses réalisées par les bénéficiaires du fonds. Il est à noter que les fonds européens interviennent en cofinancement d'autres fonds publics. Ces derniers ont bien été mobilisés pour atteindre la stratégie du PO FEDER.

Concernant le grand projet du TCSP de la CACL, en 2019, le partenaire en charge de la réalisation des ouvrages sera désigné. Ainsi le projet est phasé sur deux périodes 2014-2020 pour l'aboutissement de la première ligne (Marché de Cayenne-Mont Lucas) et 2021-2027, la seconde ligne (Marché de Cayenne-PROGT).

Pour **l'agriculture et le développement rural** financés par le FEADER, la mise en place des applications de gestion a été retardée étant centralisée au niveau national. Toutefois, à ce jour, seule une application liée au programme Leader reste à créer.

Néanmoins, plus d'une centaine d'agriculteurs ont pu moderniser leurs exploitations.

7642 hectares de surfaces agricoles sont financées grâce à l'ICHN (Indemnité de Compensation des Handicaps Naturel) car éloignées des services de base (eau, électricité, téléphone, internet).

En matière de **pêche**, la Guyane est le deuxième grand consommateur des aides du FEAMP issues de la mesure relative à la compensation des surcoûts après la Réunion.

Dans le domaine de la **formation**, 708 guyanais ont bénéficié de formations financées par le FSE (pré-qualification et accompagnement à l'insertion professionnelle) sur les bassins éloignés du centre littoral. Dans ces zones, il est à noter la réalité des difficultés des participants liées à leurs contraintes familiales qui limite l'impact positif des dispositifs de formations.

Les indicateurs forment également la base de référence pour l'examen de la performance des programmes. En effet, pour chaque indicateur, des **objectifs quantifiés (cibles)** sont fixés en début de programmation, et feront l'objet d'un **examen de performance** régulier.

Exemple : [Axe prioritaire 4 – promouvoir un développement durable par des infrastructures adaptées](#)

voieries à réaliser dans le cadre d'opération d'aménagement urbain

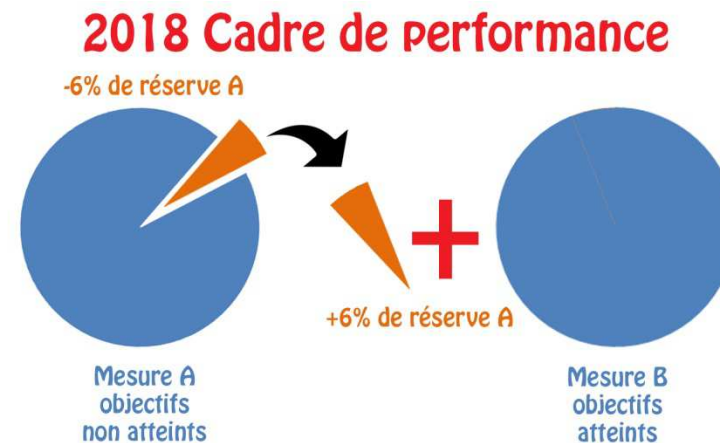
2014: PO FEDER/FSE	2018 : objectifs quantifiés	2023 : objectifs quantifiés (cibles) =
	Cible : 100 000 m ²	Cible : 300 000 m ² de voieries à réaliser
	Réalisé 101 967 m²	Réalisé ?

La gestion des programmes est dorénavant envisagée non plus seulement à partir du suivi financier en fonction de la maquette financière annuelle des programmes, mais également par rapport à l'atteinte des cibles fixées en début de programmation pour chaque indicateur. Le suivi précis des indicateurs est donc requis afin de permettre à chaque autorité de gestion (AG) de savoir si l'avancement du programme permet d'atteindre les objectifs fixés, et donc de bénéficier de la **réserve de performance**. Il est corrélé à un système d'alerte à mettre en place qui avertira l'AG dans le cas où la progression de la réalisation ne suit pas le profil prévu et lui permettra de prendre des mesures correctives, telles que les suspensions de paiement.

4 - Qu'est ce que le cadre de performance ?

C'est un outil de mesure de la performance des programmes à partir de deux étapes prédéfinies entre la CTG et la Commission européenne :

1 – En 2018, il y a des objectifs à atteindre par mesure inscrite dans chaque programme.



Si les objectifs de la mesure A ne sont pas atteints, 6 % de l'enveloppe dédiée à celle-ci sont retirés et versés pour la mesure B pour laquelle les objectifs sont atteints.

2 – 2023 marquera la fin des paiements aux porteurs de projets. La Commission européenne doit analyser l'atteinte des objectifs par la CTG.

S'ils ne sont pas réalisés, la CTG risque des corrections financières. Cela signifie qu'elle peut ne pas être remboursée sur les mesures défailtantes des programmes.

5 – L'état d'avancement des programmes européens

PO FEDER/FSE – Développement économique, insertion sociale

- **204 projets** programmés, dont 97 au titre de l'aide aux entreprises (OS3-OS16) : soit **46%**
- **120 entreprises bénéficiaires** directs du FEDER
- **Plus de 500 emplois créés**** en prévisionnel des projets soutenus

- **88 435 tonnes de stockage** réalisées
- **5 équipements** de valorisation de déchets créés
- **12982 tonnes de recyclage** supplémentaire
- **2 975 personnes** bénéficiant de meilleurs conditions d'assainissement et d'accès à l'eau
- **15 600 données** portant sur la biodiversité amazonienne acquises
- **1 300 logements sociaux** indirectement créés
- **101 967m² de voiries** réalisées
- **2 486 places d'accueil** supplémentaire dans des établissements ou structures sociales

- **92 publications** réalisées dans le cadre du soutien à la recherche
- **5 528m² d'espaces** dévolus à la recherche construits ou améliorés
- **205 chercheurs** bénéficiant de l'amélioration de leurs structures de recherche
- **3 applications soutenues** dans le domaine numérique

5 – L'état d'avancement des programmes européens

PO FEDER/FSE – Développement économique, insertion sociale

AXE	Indicateur du Cadre de performance	Unité	Cible 2018	Réal	% réel
1	Nb d'entreprises bénéficiant d'un soutien	nb	40	52	130%
4	Surface de voiries réalisées dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain	m ²	100 000	101 967	102%
5	Capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	nb	10	35	350%
6	Capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	nb	200	2486	1243%
7	Chômeurs, y compris chômeurs de longue durée	nb	684	708	104%

PDRG FEADER – Agriculture et développement rural

Exemples d'objectifs réalisés :



- 103 exploitations agricoles soutenues (Objectifs à atteindre en 2018 : 112)
- 6 opérations en dessertes bois d'œuvre (Objectifs à atteindre en 2018 : 3)
- 2 opérations soutenues dans l'industrie agro-alimentaire (Objectifs à atteindre en 2018 : 5)
- 7642 ha de surfaces soutenues (Objectifs à atteindre en 2018 : 2 800)

Situation au 09 novembre 2018

Sur la maquette de 112M€ il reste à consommer 57%

PO FEAMP - Pêche

Au 31 octobre 2018, le taux de programmation des projets financés est de 62 % en tenant compte de la mesure 70 : régime de compensation des surcoûts (aides directes de type POSEI). En effet, 2018 est l'année de lancement des programmations sur les mesures régionales :

3 dossiers sont à ce jour programmés sur ces mesures:

Deux opérations sur la mesure 68 : commercialisation pour financer une campagne commerciale pour développer les débouchés à l'export, et notamment vers l'Europe Continentale et pour financer une action de certification pour démontrer la qualité de nos produits.

Et une mesure sur la mesure 69 transformation en faveur des salariés pour les aider à monter en compétences et à mieux utiliser leur outils de travail.



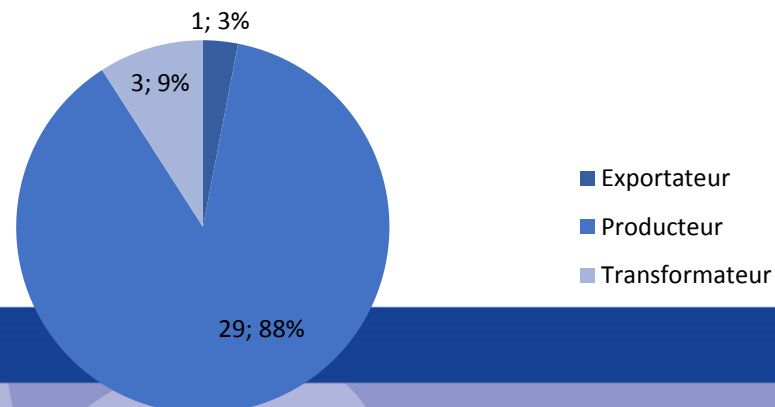
Le PO FEAMP, un programme national

La CTG doit s'assurer du suivi de la performance du programme et de la bonne consommation des crédits pour des entreprises et des projets en cohérence avec la stratégie.

L'autorité de gestion du PO FEAMP est nationale. Il s'agit de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture qui assure cette mission pour l'ensemble du « littoral national » : Haut de France, Normandie, Bretagne, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, PACA, Corse, Ile de la Réunion Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Saint Martin, et la Guyane.

S'agissant de notre territoire, aujourd'hui la CTG accompagne 33 entreprises dont voici le détail :

Par secteur d'Activité



2018 s'achève et constitue une année charnière à plusieurs titres dans la gestion des fonds européens. Il s'agit d'évaluer les programmes 2014-2020 et de préparer la nouvelle programmation 2021-2027.

S'agissant des programmes actuels, des valeurs cibles à atteindre en 2018 (nombre d'emplois, nombre de créations d'entreprises..) ont été définies avant 2014. Elles ont été redéfinies et ajustées 4 ans après la mise en œuvre des programmes par l'Autorité de Gestion.

L'objectif étant d'avoir une gestion réaliste des différentes mesures en fonction des projets déposés et des besoins du territoire.